



# DÉCLARATION DE TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL

3ème trimestre 2021

Du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021

Établissement : .....

Nom et adresse du propriétaire : .....

Adresse de l'hébergement / Établissement : .....

Catégorie (classement ou label, étoiles, clés, épis) : .....

Taux applicable : .....

Je soussigné : .....

Représentant l'établissement susmentionné, déclare avoir encaissé pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre,

La somme de ..... €

✚ Si vous n'avez pas de taxe de séjour à reverser, pensez cependant à renvoyer à la Communauté de Communes votre déclaration dûment remplie Portant la mention **NÉANT** pour le trimestre considéré.

Mois	Total personnes	Total nuitées	Total encaissé
Juillet 2021			
Août 2021			
Septembre 2021			
<b>TOTAL</b>			
<b>TAXE ADDITIONNELLE 10% (Conseil Départemental) SUR LE MONTANT TOTAL</b>			
<b>TOTAL GENERAL (total + montant taxe additionnelle)</b>			

**⚠ Le paiement par chèque doit être au nom de l'hébergeur et à l'ordre du Trésor Public.**

Fait à.....le.....

Signature du responsable de  
l'hébergement/établissement

**À renvoyer avant le 20 octobre :  
À la Communauté de Communes du Piémont Cévenol**

SERVICE TOURISME

Aigremont  
Bragassargues  
Brouzet les Quissac  
Canaules et  
Argentière  
Cardet  
Carnas  
Cassagnoles  
Cognac  
Conqueyrac  
Corconne  
Cros  
Durfort et  
St Martin de Sossenac  
Fressac  
Gailhan  
La Cadière et Cambo  
Lédignan  
Llouc  
Logrian Florian  
Maruéjols les Gardons  
Monoblet  
Orthoux Sérignac  
Quilhan  
Pompignan  
Puechredon  
Quissac  
Saint Bénézet  
Saint Félix de Pallières  
Saint Hippolyte du Fort  
Saint Jean de Crieulon  
Saint Nazaire des Gardies  
Saint Théodorit  
Sardan  
Sauve  
Savignargues  
Vic le Fesq

26, rue des Boisseliers  
30610 Sauve  
04 66 77 57 51  
tourisme@piemont-cevenol.fr  
www.piemont-cevenol.fr